

Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

LA MINERVE.

Mardi matin 22 Novembre 1859.

LE TERMINUS.

On nous informe que les Commissaires du Havre ont accordé les conditions posées par M. Blackwell dans sa lettre que nous avons traduite samedi dernier, et dans laquelle il annonce qu'il accepte les offres de la Corporation de Montréal pour la construction d'un terminus sur la rue McGill, en deça du Canal.

S'il en est ainsi, la question peut être considérée comme à peu près finalement réglée, et l'opposition de M. Young vaincue. A tout prendre, il faut admettre que ce site présente de grands avantages. Il est en connexion avec la partie du port la plus fréquentée, tout près du bassin des steamers transatlantiques, à l'endroit où se fait aujourd'hui le gros commerce de la ville. Ce site est aussi au niveau de la rue des Commissaires, et indubitablement des lisses de fer seront posées le long du bord de l'eau jusqu'au pied du couloir pour le service de la partie Est de la cité, qui se trouverait ainsi à jour d'un terminus central sans avoir le brouhaha et le tumulte de son voisinage immédiat. Ce sera le moyen de nécessiter l'extension du Havre dans la direction d'en bas. En outre, on sait que M. Adams demande en ce moment au Conseil de ville le privilège de poser des lisses de fer dans les principales rues de Montréal pour y établir des lignes d'omnibus qui aboutiraient nécessairement à ce terminus du chemin de fer. Tout cela tendrait à conserver le centre de la ville où il est actuellement. Mais il en serait bien autrement si, par le refus de la ville d'accorder la valeur du terrain demandé sur la rue McGill, la compagnie laissée à elle-même et ne consultant que ses propres intérêts, plaçait son terminus au delà du canal sur la Pointe du Moulin à Vent. Il serait alors parfaitement inutile d'étendre le Havre vers l'Est, attendu que tout irait dans les bassins de l'Inferior John Young et que la partie inférieure du port actuel deviendrait déserte.

Voici l'état de la question dans les termes les plus clairs possibles. Par sa charte, la compagnie du Grand-Tronc n'est obligée de faire qu'une station dans les limites de la Cité de Montréal. Elle a rempli cette obligation en faisant à la Pointe St. Charles la station qui existe aujourd'hui.

Elle n'est donc pas tenue d'en faire ailleurs, et malgré l'opinion publique et les demandes du commerce, elle avait décidé, si la corporation ne donnait pas un terrain propice, d'établir un terminus au de là du canal.

La ville est donc placée dans l'alternative ou de faire un sacrifice de \$50,000 pour le terrain demandé sur la rue McGill, ou de laisser s'ouvrir un nouveau centre de commerce, un nouveau havre, une nouvelle ville, au de là du canal à l'endroit indiqué pour les bassins projetés de l'Inferior John Young. Il peut y avoir différence d'opinion, mais nous n'hésitons pas à croire, pour ce qui nous concerne, qu'il vaut mieux faire le sacrifice des \$50,000 et cela dans l'intérêt surtout de la partie Est de la ville.

Nous pensons sincèrement que l'agitation qui a lieu dans le faubourg Québec à ce sujet, s'est faite sous la fausse impression qu'il s'agissait de faire un don à la compagnie du Grand-Tronc pour placer son terminus où elle le voudrait, c'est-à-dire au delà du canal, sur la Pointe du moulin. On a même imprimé cette erreur et alors on aurait eu grandement raison de s'indigner comme on l'a fait. Or quand on aura compris que ce sacrifice n'a été proposé à la Corporation que pour empêcher la compagnie de placer le susdit terminus précisément à cet endroit là, et pour la forcer à le placer en deça du canal, on admettra probablement la nécessité de l'offre. Ce qui nous aggrave dans cette opinion, c'est que les agitateurs ont déclaré publiquement, nous assure-t-on, qu'ils seraient prêts à céder le Quartier Viger et même la place du marché à l'Inferior, si la Compagnie voulait en prendre possession pour son terminus. Outre que la place du marché à l'Inferior est très peu éloignée du terrain de la rue McGill, elle serait certainement un sacrifice bien plus considérable que celui qui en est demandé.

A nos yeux, c'est une nécessité pour la ville et nous espérons que personne ne mettra d'obstacles au règlement d'une affaire de cette importance pour Montréal.

Quebec et la Nouvelle-Orléans reliés par un chemin de fer.

Un journal de Chicago disait dernièrement que le commencement de l'année mil huit cent soixante verrait s'achever une ligne de chemin de fer entre cette ville et la Nouvelle-Orléans. Cette nouvelle ligne, celle du *Great Western* et la nôtre réunies, traverseraient donc sans interruption tout le continent de l'Amérique du Nord, depuis le golfe St. Laurent jusqu'à celui du Mexique. Le même journal ajoutait que le trajet entre Québec et la Nouvelle-Orléans serait fait en quatre jours; mais il énumérait quelques uns des avantages principaux qui résulteraient de ce nouvel élan de l'industrie.

Détournant nos regards de tout ce que le commerce va retirer en cette rapide voie de communication, laissant de côté ce qu'on d'imposant, de grandiose, ces résultats de la conception humaine, de cette même conception qui vient de doter Montréal d'une merveille que le monde entier viendra admirer, nous avons rassemblé avec bonheur, au nom des divers endroits où doit toucher le nouveau chemin, quelques uns de ces souvenirs historiques qui ne laissent jamais le cœur sans émotion, sans lui inspirer de grandes vertus; nous avons reporté notre pensée avec orgueil vers ces temps d'épreuves, de dévouement et d'héroïsme, où généraux Missionnaires Jésuites, révérents pour la vieille France et pour le catholicisme, la conquête pacifique de toute l'Amérique du Nord.

Combien digne de respect est ce fait-ci! C'est espace même du continent américain autrefois circonscrit, par cette chaîne de fortifications qu'établirent les héros français et dont ils plantèrent ça et là les jalons, sur les bords des grands lacs et sur ceux du Mississippi, c'est celui là même, disons nous, que va envelopper la plus longue comme la plus importante voie ferrée du Nouveau Monde, la plus propice à aider au développement du commerce et de la civilisation.

En faisant ce rapprochement de deux époques dont l'une promit tout au génie français et dont l'autre nous montre le génie anglais vainqueur, nous n'avons voulu faire ressortir qu'une chose: la sagesse du plan, la grandeur des vues qui concourent à ceux qui les premiers explorèrent les forêts, les rivières, les lacs et les prairies de notre Continent, sublimes vus, plans admirables que ne sut malheureusement pas comprendre le gouvernement français à une époque d'indolence et de fécundité.

On nous permettra d'ajouter un dernier mot à ces quelques lignes et qui, pour l'instant nouveau peut-être, n'en a pas moins à nos yeux toute sa valeur: que l'on scrute les grandes entreprises en Amérique, si l'excitation en est anglaise, la pensée du moins en est presque tout entière française.

Grand éboulement.—La *Gazette de Montréal* de samedi contient une longue description d'un éboulement ou pour être plus précis, d'un immense effondrement de terre qui a lieu, le 14 du courant, sur la rive droite du Richelieu, à deux ou trois milles du Pont de fer. Le géologue de la province, Sir Wm. Logan qui accompagnait le correspondant de la *Gazette*, donna probablement bientôt un récit détaillé et raisonné de cet événement de cataclysmes assez rare dans notre Canada. En attendant, voici ce qu'en dit, de son côté, le *Courier de St. Hyacinthe*:

Une lettre privée qu'on nous communique, nous apprend que le 14 novembre courant un vaste éboulement a eu lieu à St. Hyacinthe, sur la rive droite du Richelieu. Vers 9 heures du soir, un bruit sourd semblable à celui du tonnerre se fit entendre et dura près d'une demi-heure. Plus de vingt arpents de terre furent enlevés et se précipitèrent dans l'espace de temps, à une profondeur de 50 pieds. Environ 90 arpents ont été bouleversés sur les propriétés de M. Brasseur, Antoine Authier et Joseph Janotte. Ces pyramides de terre bleutée s'élevèrent ça et là, à une hauteur variant de 15 à 20 pieds.

Sur la terre de M. Joseph Janotte il y avait près de la maison un joli bocage dont plusieurs gros arbres ont été arrachés et transportés au deux tiers de la rivière, tandis que d'autres ont resté à cette masse de terre qu'on peut bien penser.

Sur celle de M. Brasseur près de trois arpents de terre labourés ont été enfouies. Le cours du Richelieu est presque complètement obstrué par cette masse énorme de terre. Nous n'avons pas d'autres détails, mais tout nous porte à croire que les dommages sont considérables—aucune perte de vie n'en est résultée. La cause de cet accident singulier n'est pas connue.

Si la mémoire ne vous fait pas défaut, la paroisse de Montserrat a été, dans le cours de l'année 1840, témoin d'un événement semblable, mais dans des proportions bien autrement vastes, et dont les dégâts ont été considérables. La rivière Montserrat avait été encombrée, et déviée de son cours naturel, l'affaissement et l'éboulement comme un irrésistible torrent de terre boueuse, entraînant avec eux, bouleversés pêle-mêle, arbres et bâtiments, animaux et clôtures.

Pendant que M. Clinchy promenait son apostrophe de ville en ville, de village en village aux Etats-Unis, les catholiques de Ste. Anne s'efforçaient d'élever une jolie chapelle qui a été bénie solennellement le 27 du mois dernier. Le révérend M. Gingras officiait, et un discours de circonstance fut prononcé par le Grand Vicarier Mailloux. Le nombreux auditoire qui était présent a été vivement impressionné par les paroles du vénérable prédicateur. Ce jour rappelait aux bons canadiens de Ste. Anne, nos fêtes religieuses du Bas-Canada, où le vieillard et l'enfant se rendent avec un empressement égal, poussés par le désir de contribuer à une aussi sainte action, que l'est celle d'élever sur le sol de la patrie un nouveau temple à la gloire de Dieu.

Les habitants de Ste. Anne ont rivalisés de zèle et de générosité pour ériger ce monument à la gloire de cette belle religion catholique à laquelle, malgré les encens haineux d'appartenir, malgré les conseils de quelques compatriotes qui ont épousé les haines d'un apostat. Leurs efforts sont d'autant plus méritoires que leur chapelle a été construite sans les secours d'aucune paroisse voisine. Ils sont fiers à bon droit de leur œuvre.

M. le Rédacteur,
Le 23 novembre 1858, l'Ordre faisait sa première apparition sur la scène publique. Il s'annonçait comme le champion de la vérité, et on l'en avait demandé de quel parti nous sommes? disaient ses Rédacteurs? nous répondrions: nous sommes du parti de la VÉRITÉ. Plus loin, ils ajoutaient: notre politique sera une politique d'UNION et de CHARITÉ.

Ils promettaient de travailler sans relâche au rétablissement de la concorde, entre nos concitoyens et au maintien de l'Ordre, de dédaigner la polémique stérile des journaux et de la mauvaise foi, de s'efforcer de rapprocher les hommes et d'étendre les préjugés.

«Ils ont dit, s'écriaient-ils, qu'il faut de dire la vérité aux autres, nous cherchons d'abord à la bien connaître nous-mêmes; que l'on nous la montre, nous la dirons sans crainte, toujours avec respect et charité.»

Je vous l'ai déjà dit, M. le Rédacteur; ces paroles ont été accueillies avec joie, avec bonheur par tous les catholiques; ces promesses, ces engagements sacrés pris sur l'honneur de la Patrie au nom de la religion, de la vérité, de l'union et de la charité ont été reçus avec une noble confiance: Ce nouveau journal a été regardé comme un heureux événement; il a été salué avec enthousiasme; on s'est rappelé même qu'il avait été prédit.

En effet, le 20 avril de la même année, dans un discours sur l'apostolat laïque, prononcé au Cabinet de Lecture, devant un auditoire nombreux, un prêtre avait annoncé que nous ne tarderions pas à avoir une presse religieuse au Canada, rédigée par quelques uns de ces jeunes hommes qui montrent tant de zèle pour les choses de Dieu. Il disait avec l'Archevêque de Rheims, qu'une telle œuvre mériterait les encouragements de l'Épiscopat, dont le devoir serait d'ailleurs de la surveiller et de l'avertir quand elle s'écarterait de la vérité ou des règles de la sagesse, sans toutefois la gêner dans son allure, qui réclame une certaine liberté. Il nous disait l'assurance qu'il y avait parmi nous de jeunes et courageuses intelligences qui ne demandaient pas mieux que d'avoir des occasions favorables pour défendre la religion par leurs écrits. «Il y a quelques mois», s'écriait-il, «un jeune homme m'écrivait pour me faire connaître sa vocation. Sa lettre était pleine de sentiments et de cœur. Il me disait en terminant: si je ne suis resté que moi à combattre sous le même drapeau, l'Église, le journaliste religieux, le chrétien qui a une plume et du cœur n'est-il pas le bras droit du prêtre?»

Mais alors, M. Royal, pourquoi n'avez-vous pas été de votre autorité de Rédacteur-en-chef pour empêcher M. H. Loiseleur qui est bien le plus modeste et le plus courageux de nos écrivains, de faire de l'indépendance à sa manière dans le No. suivant, celui du 21 décembre. Il s'empare sans cérémonie, du futur éditorial pour écrire un premier-Montréal dans lequel il prétend que notre peuple n'est plus ce qu'il était, qu'il démolirait avec une rapidité effrayante. Il se demande ensuite où est l'origine du mal: laissons le parler:

«A nos yeux, l'origine du mal est dans l'impérialisme de parti; dans cet esprit qui, depuis longtemps, ne cesse de prêcher au peuple une doctrine fautive et mensongère, en répandant partout son passage le scandale du mauvais exemple. Or, où se trouve l'esprit de parti? Quels sont les hommes imbéciles de nos factions? Les uns ont le pouvoir ou l'apparence du pouvoir; les autres ont l'orgueil, le regard des deux côtés; ils attendent attentivement, et devinent ce qu'il leur faut de toutes parts: l'esprit de parti! Le brave homme est tellement imbu des doctrines de M. de Maistre qu'il oublie, je crois, que nous vivons sous un gouvernement constitutionnel. Je le signale à l'attention toute spéciale de *Janotus*, un des plus anciens correspondants de l'Ordre.

Dans le No. du 28 décembre, M. Loiseleur continue sa thèse de la Réforme morale du Peuple. Elle doit commencer par la tête, dit-il, et la-dessus, il ne craint pas d'affirmer que nos hommes publics les plus haut placés ne sont catholiques que de nom!

Soyez content, M. Loiseleur, l'Ordre jouira dorénavant d'une glorieuse exemption dans la presse que les rangs nombreux par direction la presse *anti-bon principes*. Grâce à vos articles et à ceux de M. Boucher, l'excitation banale de servilisme ne vous sera plus lancée. Mais cette exemption, vous l'avez gagnée au prix d'une débauchée de faits aux préceptes de l'Église qui défend à ses fidèles d'outrager les dépositaires de l'autorité: cette exemption, vous l'avez gagnée en faisant du mal à la religion, par son parti comme le chrétien pour sa foi. Les hommes publics, eux aussi, sont des faibles.

Quelle a été la conduite de l'Ordre sur la question du divorce. Les députés du Bas-Canada, M. Cartier en tête, avaient noblement fait leur devoir en cette circonstance. Ils avaient pris en mains la cause de la morale, et tenté inutilement de la faire triompher, obligés de céder devant une majorité protestante, ils avaient du moins protesté, au nom de la vérité catholique, solennellement contre cette mesure anti sociale.

L'Ordre cependant n'est pas satisfait. Il s'écrie que les législateurs catholiques viennent d'indiger à la conscience publique un démenti, à la nation un désolant, et d'ouvrir au vice une voie nouvelle dans laquelle il pourra marcher tranquillement sans le moindre remords. Il accuse le ministère d'avoir «volé sa mission, aboli le sentiment de l'honneur, et apostasé solennellement le principe constitutionnel de la société publique.»

Un tel langage n'est pas de nature à faire fuir l'indignation et d'effroi en même temps. Ne dénote-t-il pas un orgueil insensé, une présomption et une témérité à compromettre la plus sainte des causes? Qui vous a donné le droit, malheureux d'insulter ainsi toute la représentation catholique du Canada? L'Ordre! L'Ordre! dites-vous.

Oh! l'homme. La vérité ne commande pas l'impossibilité à l'homme. L'Église ne traite pas avec ce dédain superbe ses vassaux solitaires lorsqu'ils succombent sous le nombre. Je ne puis m'empêcher de citer ici les excellentes remarques du *Courier du Canada* sur cet article de l'Ordre.

«L'obligation que veut imposer l'Ordre, dans cette occasion n'est à rien moins qu'à rendre impossible à tous les catholiques toute espèce de participation dans le gouvernement de notre pays. L'Ordre croit qu'un pareil résultat serait de nature à servir les intérêts de l'Église et de la Société. Jamais l'Église qui est toute sagesse n'a eu de pareilles exigences, et nous le demandons aux catholiques de l'Ordre, croient-ils que M. Cartier et ses collègues sont capables dans le for intérieur?—Nous ne craignons pas de l'affirmer, il n'est pas un catholique qui ne se sente de l'horreur à l'idée d'être personnellement aux ordres d'une autorité attentatoire aux lois positives; il résulte que l'ac-

cusation portée contre eux par l'Ordre est injuste, imméritée et gratuite. Les ministres doivent être unis sur les questions politiques, parce qu'il leur est possible d'être unis; et, au point de vue religieux, il leur est permis, dans la mesure de l'exercice du pouvoir humain, de différer d'opinion en matière de dogme, parce que les hommes et les circonstances étant ce qu'ils sont, il leur est impossible de tomber d'accord; ici l'Ordre tombe sur ceux qui refusent leur adhésion à la vérité religieuse; mais ceux qui subissent la loi de nécessité imposée par la force et le nombre ne sont point coupables.—Il faut bien noter qu'il ne s'agit pas ici d'une loi qui ordonne; mais d'une loi qui permet; la loi de divorce blesse le sentiment catholique, viole la loi divine et porte atteinte à l'ordre social; mais elle ne gêne pas la liberté de l'homme de bien: elle pourrait, dans un pays, se refermer à la fois comme lettre morte et comme monument à la gloire des manières dictionnelles qui prévalent au sein de la légèreté et de la fermeté des croyances et de la piété des mœurs de la population.—Il est évident de faire cette distinction, qui peut échapper à des gens peu instruits; mais que nos amis de l'Ordre ne devraient pas perdre de vue.»

Mais l'Ordre ne s'embarrasse guère de ces distinctions: il se moque du précepte *tu ne tueras point* et du précepte *tu ne déroberas point*. En vain on lui reprocherait la légèreté coupable avec laquelle il s'est permis de troubler inutilement la conscience des députés catholiques qui ont donné leur vote en cette occasion.

Mais apprenez moi donc, messieurs de l'Ordre, en vertu de quelle autorité vous venez imposer comme dogme une opinion sur laquelle les catholiques ne peuvent s'accorder, d'après votre propre aveu. Je lis, en effet, dans votre No. du 17 mai, ce qui suit: «Le *Courier*, pour nous fermer la bouche, nous parle de «for intérieur» et de «catholiques». Or, nous dirons ici, qu'ayant consulté des personnes très-versées dans la théologie, aucune n'a osé s'exprimer avec assurance du *Courier*».

Pourquoi donc osez-vous là où les théologiens hésitent. Vous mission est elle d'enlever du domaine de la discussion ce que l'Église y a laissé et de vous prononcer *ex cathedra* quand elle se tait!

Assurément, nous n'avez pas réfléchi aux conséquences funestes que pouvait produire votre témérité, car vous y auriez pensé à deux fois, avant de donner à la population protestante qui nous entoure le spectacle d'une division si prononcée sur une question de foi.

Veut-on encore un exemple de la précipitation sacrilège avec laquelle l'Ordre semble vouloir élever son appel des questions ouvertes à la discussion. La guerre d'Italie éclate. Deux grandes nations toutes deux fidèles du nom de catholiques et dignes de le porter, s'en combattent au Dieu des armées du soin de décider entre elles. Le monde religieux s'émue: partout l'on discute, l'on se demande de quel côté est le bon droit, la justice, les intentions les plus pures—tandis que le Dr. Caldwell, un des princes de l'Église, se prononce d'un côté, l'archevêque Hughes se prononce de l'autre. L'homme n'est dans l'ancien-monde ni dans le nouveau, depuis le pape jusqu'au plus humble curé de village ne songe à vous fermer la discussion, à violenter l'opinion, personne si ce n'est l'Ordre: seul entre tous, il vient jeter à la face de ceux qui combattent dans les dispositions de la France et de son chef, croient que le triomphe de ses armes n'est pas incompatible avec la tranquillité de l'Église, l'accusation de proférer une pitoyable religiosité à la tournee révolutionnaire. En un mot, c'est leur défiance sans peine d'impunité, d'étaler l'opinion et d'exprimer les vœux alors nettement exprimés de l'Église Française tout entière.

UN LECTEUR DE L'ORDRE.

bibliothécaire, A. Ricard; assistant-bibliothécaire, J. A. Plinguet. Commission de la bibliothèque:—Ls. Gaud, C. A. Leblanc, Ls. Lamontagne, Ls. Beaubien et Ls. N. D'Amerval.

Commission de discussion:—F. J. V. Regnaud, A. Belle, D. V. C. Girouard, L. Labelle et T. Denoyers. Commission des finances:—L'hon. L. Renaud, P. Jodoin, Victor Hudon, Ephr. Hudon, J. L. Beaudry, Louis Beaudry, J. L. Bélièvre, Amable Prevost, J. M. Papineau, Jos. Barsalou et J. B. Rolland.

M. J. A. Mousseau s'inscrit pour un essai à la prochaine séance.

Le comité de discussion fait rapport qu'il a choisi pour sujet de discussion à la prochaine séance la question suivante: «Les croisades ont-elles été favorables à la civilisation?»

MM. Ls. Beaubien, W. Tessier, A. Chapeleau et A. Trudel s'inscrivent comme discutants.

Et la séance est levée.

LUDGER LABELLE, E.-S.-A. I. C.-F.

Nouvelles du Canada.

Nouveau procédé.—Le procédé de la solidification du lait vient d'être appliqué au cidre, de sorte que l'on réduit la quantité de sucre barils de ce liquide à un baril, lequel devient à l'état de gelée et peut être liquéfié de nouveau en y ajoutant de l'eau.

Porte monstre.—Une porte que l'on prétend être la plus volumineuse qui soit au monde vient d'être construite pour le canal du saut Ste. Marie. Elle est de 82 pieds de largeur—celle du canal—et de 32 pouces d'épaisseur.

Le condamné Beuregard.—Il est rumored qu'un éminent magistrat de St. Hyacinthe fait circuler une pétition pour obtenir la commutation de la sentence rendue contre Beuregard, en un emprisonnement perpétuel.

Contrats pour la construction des édifices du Parlement à Ottawa.—Nous apprenons que ces contrats ont été accordés à M. Thomas McGreevy, de Québec. C'est lui qui a construit la Maison de l'Assemblée de cette ville, édifice dont il a dirigé les travaux à la satisfaction générale. Nous avons entendu dire, comme que, toutefois, nous ne donnons que comme rumor, que la soumission de M. McGreevy était de \$210,000 au-dessous de celle qui était ensuite la plus inférieure, le premier soumissionnaire n'ayant demandé rien moins de \$140,000. Le commissaire des Travaux Publics s'est adressé par avertissement aux entrepreneurs qui voudront se charger du chauffage des bâtiments nouveaux.

La dernière vente de meubles, &c., aux magasins de M. Shaw aura lieu demain après-midi. L'occasion est des plus favorables pour se procurer des meubles à bon marché.

Le Port.—La barque *Erromanga*, remorquée par le *James McKenzie*, est partie de ce port pour prendre mer. La barque *Woodfield* est le seul bâtiment de mer qu'il y ait au port. Nombre de Schooners des ports inférieurs sont encore mouillés dans les bassins; mais ayant presque tous opéré leur chargement, ils doivent bientôt prendre leurs quartiers d'hiver.

CONSEIL-DE-VILLE.

Une assemblée du Conseil-de-Ville, aura lieu mardi, le 22 novembre 1859.

1. Pour recevoir les pétitions.

2. Pour recevoir les rapports des Comités.

3. Pour considérer les Rapports.

4. Du Comité des finances.—Relativement à l'octroi de \$50,000 en faveur de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc pour le terminus projeté à l'entrée de la rue McGill.

5. Du Comité des finances.—Sur la requête de M. D. A. McDonald & Cie, et la Corporation.

6. Du Comité des finances.—Sur la requête de A. M. Delisle, offrant de niveler partie de la rue St. Denis.

7. Du Comité des finances.—Sur la requête de Jos. Beaubien, pour indemnité.

8. Du Comité des finances.—Sur la requête des cotisseurs pour augmentation de paye.

Pour considérer les Motions.

9. Du conseiller Rodden.—Pour un plan et un estimé des dépenses nécessaires pour compléter le nivellement et la formation de la rue William.

10. Du conseiller Lyman.—Pour un code d'instruction pour servir de guide à la force constabulaire de cette ville.

11. Du conseiller Leprohon.—Pour l'érection de nouveaux reverbères à gaz en différentes sections de la cité.

Institut Canadien-Français.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1859.

Présidence de M. Hector Fabre.

Officiers présents: R. Trudeau, L. Beaubien, J. A. Mousseau et L. Labelle.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

1ère lecture du rapport du trésorier pour le semestre finissant le 1er novembre.

On procède à l'élection des officiers et du dépouillement du scrutin offre le résultat suivant:

Président, F. P. Pomerville; 1er vice-président, Hector Fabre; 2nd vice-président, F. X. Prieur; secrétaire-correspondant, A. Chapeleau; secrétaire-archiviste, A. Trudel; assistant-secrétaire-archiviste, L. W. Sicotte; trésorier, R. Trudeau; assistant-trésorier, P. S. Murphy; bi-

Fausse monnaie.—La *Gazette de Sherbrooke* annonce qu'il y a actuellement en circulation dans le voisinage de cette ville, des pièces de 20 cents. Elles ont, dit-on, une apparence lourde, et on peut facilement les reconnaître en les examinant de près.

Deux canadiens nommés Labelle et Roussel, comparaissent hier, devant le Magistrat de Police, sur accusation d'avoir volé une quantité de fer blanc, achetée pour servir à la nouvelle Église St. Jacques. Ils furent écroués de nouveau, pour subir un examen subséquent.

FAITS DIVERS.

Un brave conducteur.—Un ingénieur du chemin de fer de l'Estyvenne découvrit dernièrement un enfant jouant entre les lisses. En un clin d'œil, il jeta un coup de sifflet, releva le train et arracha l'enfant, qui en fut quitte pour quelques contusions, à une mort imminente.

On parle de nouveau de l'arrivée prochaine en France des cendres du duc de Reichstadt. Ses restes seraient transférés à Saint-Denis, en même temps que le corps de Napoléon Ier dans le caveau des Empereurs, auquel on travaille en ce moment. Le cœur de l'Empereur resterait aux Invalides.

Un certain nombre de petits Chinois, de vrais Chinois, dit le *Dinanais*, sont arrivés ces jours derniers, dans notre arrondissement: ces profanes, encore très jeunes, sont placés en nourrice dans le canton d'Évran par l'association de la Sainte-Enfance. Le fait est assez rare pour que nous le mentionnions ici.

On lit dans le *Journal de St.-et-Louis*: «Il n'est bruit à Igé en ce moment que d'un phénomène étrange, qui ne peut manquer d'occuper au plus haut point l'attention et la sagacité de nos modernes Nostrodames. Le sieur Gray, ancien jardinier de Mme la comtesse de Moragias, a recueilli sur une grappe de raisin un grain qui se distingue d'abord par une bande griseâtre d'un millimètre de largeur, du fond de laquelle se détache, en caractères noirs, cette inscription mystérieuse: «...Oleo III a. v. a. r. s. 20.»

En attendant les explications qui vont se produire autour d'un texte si intéressant je vous livre celle qui m'a été communiquée par un brave cultivateur d'Évran:

Explosion du ballon du professeur Lavoisier.—Le ballon monté sur l'emplacement du palais de cristal au gonflement duquel le public de New-York assistait depuis quelques semaines moyennant vingt-cinq cents — a fait explosion vendredi dernier, à la grande stupefaction de la foule immense qui s'était rendue pour voir l'ascension. Le ballon qui n'était parvenu qu'à la hauteur de vingt pieds git maintenant à terre où le professeur et les spectateurs contemplent douloureusement cette ruine. Trois d'entre eux, pleins d'indignation voulaient même que les vingt-cinq cents leurs fussent remis.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORT POUR "LA MINERVE."

Halifax, 19 nov.

Le *Canada* est arrivé à Halifax à 4 h. A. M. Samedi, le 19, l'*Indian* était arrivé le 3 à 2 h. P. M.

NÉGOCIATIONS DE PAIX.—Un télégramme de Paris, du 1, annonce que le gouvernement français et anglais s'étaient complètement entendus sur les bases du Congrès qui doit avoir lieu à Bruxelles. La seule difficulté à arranger, était une ratification officielle du gouvernement anglais.

GRANDE BRÉTAGNE.—Le *Great Eastern* a laissé Holyhead le 2, et est arrivé à Southampton le 4 à midi. Il a eu à souffrir beaucoup de mauvais temps et de fortes mers.

Le compte-rendu du *Times* dit que lorsque le vaisseau a été exposé aux rouleaux de l'Atlantique, il a roulé et plongé avec facilité. Le vaisseau semble bien manœuvrer, et la plus grande rapidité obtenue, a été de 13 nœuds ou près de 18 milles à l'heure. Le voyage de Holyhead à Southampton, a été des plus satisfaisants.

Le steamer de la ligne Cunard dont on vient de donner le contrat, aura 500 tonneaux de tonnage, et sera en tout plus puissant et bien plus grand que ce steamer.

L'enquête du Coroner sur les corps des personnes qui ont péri par le *Regina Charter*, a eu pour résultat un verdict de mort accidentelle, et que le capit. était sobre et fit tout son devoir pour sauver le vaisseau et les passagers. 46 corps ont été trouvés. Les plongeurs continuent leurs opérations sans aucun résultat important.

Dans aucun temps, depuis la guerre de Crimée, on n'a vu une si grande activité dans la préparation des matériaux de guerre pour la défense des côtes et pour la Chine.

Les fortifications de Dourras doivent être continuées et plusieurs batteries construites de nouveau.

FRANCE.—Il est dit que le gouvernement français a résolu d'établir au mois de décembre prochain, une station navale dans la mer rouge, comme les anglais l'ont fait.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le télégraphe suivant a été reçu via Queenston.

Le *Globe* de Londres annonce que le cabinet britannique conseil l'ind.

Les troupes que l'on doit envoyer des Indes en Chine sera de 6000 européens et 4000 natifs.

Zurich, 5 nov.

Dans la dernière conférence le traité a été entièrement complet, et l'on n'attendait que l'ordre officiel à l'envoyé sard de signer ce traité.

L'envoyé sard a reçu ordre de signer le traité.

On croit que le traité sera signé demain, et la convention tenue à Paris suivra immédiatement.

Liverpool, 7 nov.

New-York, 19 nov.

Des lettres d'Haiti rapportent qu'il existe une grande agitation dans cette république et que l'on s'attend chaque jour à des mouvements insurrectionnels. Le nouveau président se trouvait entouré d'ennemis, et sa vie était en péril. L'armée néanmoins restait fidèle.

Un violent ouragan a exercé de grands ravages à Jérémie et Hamlet.

DES
LOTS A BATIR
SUR LA FERME ST. GABRIEL,
" " DE LA MONTAGNE,
" " WOODLAND (OU FERM

GREGORY
S'adresser au Séminaire.
JHP. COMTE, Ptre.
Proc. du Séminaire.
22 oct—cluk

HECTOR LEBER,
ARPENTEUR PROVINCIAL,
BUREAU : No. 21, rue St. Vincent, Montréal
2 aout—sink

**PELLETIERIE A BON MARCHÉ
EN GROS,**

LES soussignés désirent informer leurs nombreux praticiens et les marchands de la campagne qu'ils ont complété leur ASSORTIMENT DE PELLETIERES, et qu'ils ont maintenant :
— 200000 Casques de Loutre, Neutria, Seal, Châ de Mer, Mouton, Vison d'Allemagne, Lapin, et aussi : — des Boas, Victorines et Mitaines. Leurs Casques de Loutre sont de la première qualité à très-bon marché, ayant été achetés aux

Augmentation des prix.
GRENIER, FILS & C^{ie},
 122, Rue St. Paul
 Montréal, 8 octobre 1859.—m

LE PARFAIT MUSICIEN
 EST
PUBLIE
 ET
PRET A ETRE LIVRE

LES SOUSCRIPTEURS qui n'ont pas re-
 leurs copies feront plaisir au Soussigné en alle-
 les chercher ou donner la direction comment
 doivent être envoyés.

LE PARFAIT MUSICIEN

SERA ENVOYÉ PAR LA MAIL

Poste payé,

AUX TAUX SUIVANTS:

Une copie—	Brochée—	82	cents
"	"	Cartonnée—	135
"	"	Reliée—	160

S. T. PEARCE,
Editeur-Marchand de Musique,
19, Grande Rue St. Jacques
L'Orléans, 22 oct.-m

MOULINS A COUDRE A VENDRE
A 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs. Moulins à coudre nouvellement patentes de Sloan, pour les familles, étant les plus sûrs et les plus parfaits qui se soient vus. Ceux qui moins coûteux qu'ils sont garantis être parfaitement durables, et peuvent coudre aussi vite que les autres.

Prix : de \$40 à \$50.— Empanquetés avec et envoyés dans une burlap du Canada.

échange de ces moulins pour des vieux de toute description.

— ASSI —

Moulins àoudre patentés et améliorés de Sager, de \$40 à \$80—tous complets de 12 à 18 paires.—Ils sont garantis pour une année.—Soussigné a en sa possession, au-delà de 500 références des premiers manufacturiers.

SALON DE VENTE,
101, RUE NOUVELE TRE-DAME
On peut aussi entrer par le magasin de l'aval.

de Clark & Bennets.
B. D. WALLACE,
Montréal, 14 oct.—tmk

A VENDRE
"PROPRIETE LATOUR
VENTE CONTINUEE.
ON continue la vente des superbes lots de
"PROPRIETE LATOUR," Beaver Hall, à
te privée.—Bon titre.—Termes faciles.—P

plan et conditions, s'adresser à
D. E. & C. F. PAPINEAU,
26, Petite Rue St. Jacques
Montréal, 21 fév.—k

CLOCHES D'EGLISE

CLOCHES  CLOCHES

D'ÉGLISE  **D'ÉGLISE**

LES soussignés se chargeront de faire pour les différentes paroisses qui désirent se procurer des **CLOCHES D'ÉGLISES** de la fabrique de **MM. MEANS**, de Loudres, semblables à ceux qu'ils ont déjà fait venir pour Boucherville, Lussac, Lavaltrie, St. Rémi, St. Thimothée et Simco, soit par jeux de trois ou une seule, à des prix et conditions tout à fait raisonnables.

DELAGRAVE & Co.

1er octobre.—tmk

46, Rue St. Gal

La Minerve,
IMPRIMÉE ET PUBLIÉE
PAR
Duvernay, freres
RUE ST. VINCENT, No. 10

LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS
MATINS.
Abonnement \$4 par année
PAYABLE D'AVANCE.
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSENT TOUS LES VENDREDIS
Prix : \$1 par année
PAYABLE EXPRESSIONNEMENT D'AVANCE
Ces prix sont valables pour les abonnés résidents de la région de la capitale nationale.

Tarif des Annonces.
Six lignes et au-dessous 2s. 6d. pour la première insertion et 7½d. pour chaque insertion subséquente.
Dix lignes Et au-dessous, 3s. 4d., pour la première insertion et dix deniers pour chaque insertion subséquente.
Les insertions subséquentes qui ne seront pas indiquées dans le même ordre de la première insertion, seront considérées comme nouvelles et payées en conséquence.

Tarif des Annonces.
Six lignes et au-dessous 2s. 6d. pour la première insertion et 7½d. pour chaque insertion subséquente.
Dix lignes Et au-dessous, 3s. 4d., pour la première insertion et dix deniers pour chaque insertion subséquente.
Les insertions subséquentes qui ne seront pas indiquées dans le présent tarif, seront considérées comme des insertions ordinaires.

ANNONCES ORDINAIRES.
Naissances..... 3d | Mariages..... 2
Décès..... 1d. 3d.
Ces avis devront être accompagnés du
quis, si non ils ne seront pas publiés.
Les notices spéciales paieront le prix or
des annonces.

ARRANGEMENTS ANNUELS.
Un carré de 22 lignes 47 10s par an.
Un demi-carré, 12 lignes 4 10s do
Celui qui annonce à l'année aura le p